

# Informer volontairement son partenaire: la solution pour dépister les personnes atteintes d'IST asymptomatiques

Roger Staub

Responsable de la section  
Prévention et promotion  
de l'Office fédéral de la santé  
publique OFSP

De nombreuses infections sexuellement transmissibles (IST) sont asymptomatiques. Ceci étant, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a édicté la troisième règle du *safer sex* dans le cadre de la campagne LOVE LIFE 2011, qui recommandait de consulter un médecin en cas de démangeaison, de brûlure ou d'écoulement. Il s'agissait de la première étape pour inclure les IST dans la prévention selon le programme national VIH et autres infections sexuellement transmissibles 2011-2017 [1]. Sur le plan de la santé publique, le fait que les personnes présentant des symptômes caractéristiques d'une IST s'adressent immédiatement à un médecin constitue déjà un premier point positif. Grâce aux recommandations publiées en 2011 [2], les médecins de premier recours disposent désormais d'un guide pour diagnostiquer et pour traiter correctement les IST et, si nécessaire, adresser leurs patients aux spécialistes adéquats. La croissance lente mais continue observée pour la plupart des IST s'explique, du moins pour 2011 et 2012, par l'impact de la campagne, qui a fait augmenter le nombre de consultations et donc d'infections diagnostiquées.

## Pour permettre aux médecins de renseigner leurs patients sur les supports conçus dans le cadre de la campagne, des dépliants seront mis à leur disposition

Pour diagnostiquer une IST, le médecin doit notamment mener un entretien approfondi avec son patient. L'objectif consiste à déterminer, compte tenu du type d'infection, du temps d'incubation, etc., la source possible de l'infection ainsi que l'identité du ou des partenaires ayant potentiellement été infectés. Il est indispensable, pour ce faire, que le patient comprenne combien il est important et judicieux que ses partenaires soient informés du diagnostic et qu'ils soient encouragés à consulter. Le cas échéant, il sera possible de diagnostiquer une IST asymptomatique chez ces personnes et de les traiter. Dans l'idéal, le médecin parvient, au cours de l'entretien, à motiver le patient à informer lui-même son partenaire. Certains patients ont toutefois besoin d'aide pour entreprendre cette démarche.

Dès la mi-octobre, la campagne LOVE LIFE adressera le message suivant: «Vous ne pourrez pas lui

cachez éternellement...» puis, quelques semaines plus tard, «Peu importe comment, mais dites-le...». La campagne incite ainsi les personnes atteintes d'IST à informer leurs partenaires intimes. Pour les soutenir, l'OFSP propose des conseils et des supports sur son site Internet [www.check-your-lovelife.ch](http://www.check-your-lovelife.ch).

La campagne LOVE LIFE de cette année, menée conjointement par l'OFSP, l'Aide suisse contre le sida (ASS) et Santé sexuelle Suisse, entend marquer les esprits pour que, à l'avenir, toute personne atteinte d'une IST ait le réflexe d'informer elle-même son partenaire de sa maladie, et ce, malgré le caractère déplaisant de la situation. Pour permettre aux médecins de renseigner leurs patients sur les supports conçus dans le cadre de la campagne, des dépliants au format de poche seront mis à leur disposition; ils pourront les remettre lors des entretiens. La campagne débutera dès le lundi 15 octobre 2012. Il est d'ores et déjà possible de commander les dépliants auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL).

L'OFSP remercie tous les médecins pour leur engagement à conseiller et à inciter leurs patients à parler de leur IST. Il va de soi qu'informer son partenaire de sa maladie constitue l'élément-clé qui permettra d'endiguer la progression des IST et d'atteindre l'objectif visé : diminuer de moitié le nombre de cas de VIH et d'IST d'ici à 2017.

### Adresse de commande des dépliants concernant l'information du partenaire

OFCL, distribution des publications fédérales, 3003 Berne; [www.bundespublikationen.admin.ch](http://www.bundespublikationen.admin.ch) ou [verkauf.zivil\[at\]bbl.admin.ch](mailto:verkauf.zivil[at]bbl.admin.ch)  
Numéro de commande: 311.242.f

### Références

- Version courte: [www.bag.admin.ch/hiv\\_aids/11667/12358/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,lnp6I0NTU042I2Z6ln1ae2IZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCJeoN5e2ym162epYbg2c\\_JjKbNoKSn6A--](http://www.bag.admin.ch/hiv_aids/11667/12358/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,lnp6I0NTU042I2Z6ln1ae2IZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCJeoN5e2ym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--)  
Version intégrale: [www.bag.admin.ch/hiv\\_aids/11667/12358/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,lnp6I0NTU042I2Z6ln1ae2IZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCJeoN4gWym162epYbg2c\\_JjKbNoKSn6A--](http://www.bag.admin.ch/hiv_aids/11667/12358/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,lnp6I0NTU042I2Z6ln1ae2IZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCJeoN4gWym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--)
- [www.bag.admin.ch/hiv\\_aids/12472/12473/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,lnp6I0NTU042I2Z6ln1ae2IZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCJfIN\\_e2ym162epYbg2c\\_JjKbNoKSn6A--](http://www.bag.admin.ch/hiv_aids/12472/12473/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,lnp6I0NTU042I2Z6ln1ae2IZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCJfIN_e2ym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--)

Correspondance:  
Roger Staub, MPH, MAE  
Office fédéral de la santé  
publique OFSP  
Schwarztorstrasse 96  
CH-3003 Berne  
Tél. 031 323 87 29